



CELLULE D'ACCUEIL HARCÈLEMENT, VIOLENCE ET DISCRIMINATION

> Si vous subissez des actes de violence ou de harcèlement (y compris via des outils numériques) ne vous isolez pas et prenez contact avec la cellule d'accueil



IÉSEG
SCHOOL OF MANAGEMENT

EMPOWERING CHANGEMAKERS FOR A BETTER SOCIETY



La Direction de l'Ecole rappelle que tout acte de violence ou harcèlement (y compris via des outils numériques) est interdit, que ces actes aient été commis pendant ou en dehors des cours, au sein ou en dehors des bâtiments de l'établissement. Elle rappelle notamment qu'est strictement prohibé tout propos ou comportement à caractère sexiste, LGBTphobe, raciste ou autre forme d'incitation à la haine ou de discrimination.

Si vous subissez actuellement un de ces faits, ne vous isolez pas et prenez contact avec la cellule d'accueil. A partir d'octobre 2020, l'IESEG met en place sur chaque campus une cellule d'accueil pour les situations de harcèlement, violence et/ou discrimination.



QUI PEUT S'ADRESSER À LA CELLULE ?

L'ensemble des étudiant-es peut s'adresser à la Cellule. La Cellule est transversale à tous les programmes (PGE, BIB, PGP, IBL, APP, Executive degree). Les jeunes diplômé-es peuvent aussi contacter la Cellule pour des situations encore liées à leurs études.

La Cellule propose un accueil en français et/ou en anglais, à la demande de l'étudiant-e.

Les personnels enseignants et administratifs qui seraient confrontés à ce type de faits doivent en revanche contacter les ressources humaines et/ou le Conseil Social et Économique (CSE).



POUR QUELLES SITUATIONS ?

La Cellule traite uniquement les situations de harcèlement, violence ou discrimination.

Les situations :

- Doivent concerner un autre membre de la communauté de l'École (étudiant-e, professeur-e, administratif-ve) ou partenaire (maître de stage, collègue lors d'un stage, etc.).
- Peuvent s'être produites au sein des locaux de l'École ou à l'extérieur. Elles peuvent aussi avoir eu lieu au sein d'une université partenaire (études à l'étranger) ou entreprise partenaire (stage)

Exemples (liste non-exhaustive) :

- Propos ou comportements répétés tels que des moqueries, insultes, menaces, propagation de rumeurs ou propos diffamatoires.
- Création d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un-e étudiant-e, création et publication de classements d'étudiant-es sur des sites ou les réseaux sociaux (sur l'apparence, la personnalité, la vie privée et familiale, etc.) ;
- Diffusion de messages ou images à caractère sexuel dans le but de créer une situation intimidante, hostile ou offensante.
- Captation et/ou publication d'une photo ou d'une vidéo à caractère sexuel d'une personne sans son consentement
- Actes humiliants ou dégradants, pression pour boire une grande quantité d'alcool dans le cadre d'une soirée ou évènement associatif visant à « intégrer/initier » les étudiant-es.
- Baisers forcés, attouchements du sexe, des seins ou des cuisses sans le consentement, viol.
- Injures ou discriminations sur la base du sexe, identité de genre, orientation sexuelle, nationalité, origine ou groupe ethnique, religion, handicap, état de santé, apparence physique, etc.

Si vous n'êtes pas certain que la situation que vous vivez entre dans le périmètre de la Cellule, n'hésitez pas malgré tout à la contacter. Les référent-es pourront vous renseigner.

Merci de noter que la Cellule n'est pas un centre d'aide médico-psychologique, et n'intervient donc pas pour des problèmes de santé, de bien être ou d'aménagement de scolarité en cas de situation de handicap.

Les référents s'engagent à répondre à toute sollicitation dans les 24h à 48h (jours ouvrés).

Merci de noter cependant que la Cellule n'est pas un centre d'urgence ou de crise. Si votre situation nécessite une prise en charge le jour-même, celle-ci requiert sans doute plutôt l'intervention de la police, d'un médecin/urgences hospitalières.

Consultez la rubrique « Health » du student guide ou encore « students with disabilities » sur ieseg-online pour plus d'information à ce sujet.



QUEL EST LE RÔLE DE LA CELLULE ?

La Cellule est :

- > **Un lieu d'écoute sans jugement** : pour vous permettre de parler de votre expérience, d'exprimer vos émotions et besoins.
- > **Un lieu d'information** : pour vous communiquer des ressources utiles et des informations sur vos droits et procédures existantes.
- > **Un lieu d'accompagnement** : pour analyser la situation avec vous et identifier ensemble des options de résolution possibles (dont médiation par exemple).

Les référents de la Cellule ont un devoir d'impartialité, neutralité et confidentialité.

La Cellule peut notamment, si vous le souhaitez, vous aider à **soumettre un signalement** auprès de la Direction de l'École. Son rôle est de vous accompagner dans vos démarches. Cependant, elle ne prend pas de décision à la place de la Direction des programmes ou de la Direction Générale (ex : convocation d'un conseil de discipline, aménagement de scolarité, etc.).



COMMENT CONTACTER LA CELLULE ?

La Cellule est composée de 3 référent-es par campus, qui sont des membres de l'administration ou du corps professoral de l'École et qui ont été particulièrement formés pour accompagner les jeunes adultes confrontés à ce type d'agissements.

> Pour contacter la Cellule, écrivez à stopviolences@ieseg.fr



CAMPUS DE PARIS



Mme Laure AYOSSO



M. Pietro BORSOTTI



Mme Elizabeth TOUCAS



CAMPUS DE LILLE



M. Jeremie LEFEBVRE



M. Maxime LOUCHART



Mme Valerie MARRAGOU

Pour plus d'informations sur les référent-es, vous pouvez consulter l'annuaire du personnel en ligne.

Quand vous contactez la Cellule, pensez à indiquer votre campus dans l'objet.

Après cette prise de contact par email, un-e Référent-e pourra vous proposer un entretien sur le campus (ou éventuellement via Zoom/Teams si le déplacement sur le campus n'est pas possible).

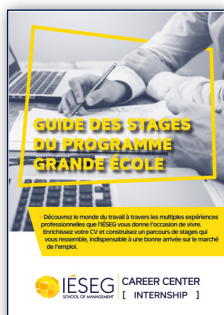
■ **Coordination de la Cellule :**
Coline Briquet, Référente Egalité et Inclusion, Responsable du Service de Gestion des Enseignants

Pour plus d'informations sur les notions de discrimination, violence ou harcèlement, vous pouvez consulter les pages suivantes :

- **Que sont les discriminations ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19448>
- **Qu'est-ce que l'incitation à la haine ou à la discrimination raciale ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32575>
- **Que sont les LGBTphobies ?**
<https://www.sos-homophobie.org/ligne-ecoute>
- **Qu'est-ce que le harcèlement scolaire ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31985>
<https://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-victime>
- **Qu'est-ce que le cyber-harcèlement ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32239>
<https://www.netecoute.fr>
<https://www.stop-cybersexisme.com>
- **Qu'est-ce que le harcèlement sexuel ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1043>
- **Qu'est-ce que le bizutage ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2275>
- **Qu'est-ce qu'une agression sexuelle ou un viol ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33891>
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1526>
<https://arretonslesviolences.gouv.fr/>
<https://cfcv.asso.fr/>
- **Qu'est-ce que le droit à l'image ?**
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32103>



UNE COLLECTION DE GUIDES PRATIQUES À DÉCOUVRIR



Guide des stages
du programme
Grande École



Guide de la
Cellule d'accueil
harcèlement,
violence et
discriminations



Guide du bon
usage des
réseaux sociaux

Retrouvez l'ensemble des guides et des médias de l'école sur le média center de l'IESEG

> media-centre.ieseg.fr



LILLE

> 3 rue de la Digue

F - 59000 Lille



PARIS

> Socle de la Grande Arche - 1 Parvis de la Défense

F-92044 Paris - La Défense cedex

> Standard : +33 (0)3 20 54 58 92 / +33 (0)1 55 91 10 10

> www.iesege.fr



EMPOWERING CHANGEMAKERS FOR A BETTER SOCIETY